

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Bruno DAVID
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine PETITJEAN	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Julien HUBERT
Madame Céline MAGLICA		

Membres absents :

Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : PREAMBULE

Mise en œuvre d'une mutuelle municipale – Protocole de partenariat avec le Conseil Régional

Les crises successives de ces dernières années (sanitaire, économique, énergétique, géopolitique) ont très directement affecté le pouvoir d'achat des foyers dijonnais, positionnant ce sujet comme majeur dans les enjeux actuels.

Engagement n°2 du programme de mandat 2026-2032, la mise en œuvre d'une mutuelle municipale constitue une réponse concrète à cet enjeu, en permettant aux Dijonnaises et Dijonnais qui le souhaitent de bénéficier d'une couverture santé de qualité à un coût maîtrisé. En d'autres termes, elle favorise l'accès aux soins tout en permettant aux habitants intéressés de réaliser des économies.

Ce dispositif vise en effet à réduire sensiblement le coût de la complémentaire santé, et permettra à l'opérateur retenu dans l'appel à manifestation d'intérêt de proposer des formules de prise en charge correspondant, à des coûts réduits, à des niveaux de couverture santé de qualité, grâce à un effet volume des adhérents sur un territoire donné.

Si elle est conçue comme une défense pertinente du pouvoir d'achat des seniors, des familles monoparentales, des travailleurs indépendants ou des jeunes, la vision que porte la mutuelle municipale dijonnaise se veut universaliste. Elle sera en effet ouverte à l'ensemble des habitants de la commune.

Dans la pratique, l'opérateur retenu s'engage à organiser des permanences dans les différents quartiers de la ville. Chaque Dijonnaise - et chaque Dijonnais - désireux de connaître les offres portées par cette mutuelle pourra ainsi y trouver tous renseignements et précisions utiles pour effectuer son choix de manière éclairée.

Si la ville de Dijon se positionne comme un facilitateur et un promoteur, elle ne sera en revanche en aucun cas partie prenante au contrat qui unira l'opérateur et chaque habitant de la commune désireux de souscrire à une offre.

La Région Bourgogne-Franche-Comté prévoyant de déployer un dispositif de mutuelle à l'échelle de son territoire, il est proposé que la mutuelle municipale soit préfiguratrice dans le cadre de la démarche régionale. Cette initiative volontariste permettra ainsi de proposer, à très brève échéance, une offre aux Dijonnais. En effet, la massification du nombre d'adhérents favorisera l'obtention d'une offre de qualité et moins coûteuse. De plus, les priorités en matière de couverture santé sont partagées par les deux collectivités qui souhaitent s'engager ensemble dans ce dispositif ambitieux.

Dans l'objectif d'articuler les engagements réciproques des deux collectivités locales, un protocole de partenariat a été élaboré avec la Région. Ce document organise et répartit les différentes missions entre les deux parties, ainsi que la nature des relations entre elles et l'opérateur retenu. La ville de Dijon sera bien évidemment associée au choix du candidat, avec une décision d'attribution prévue dans le courant du mois de novembre 2026.

Grâce au partenariat développé entre la Ville et la Région Bourgogne- Franche-Comté, la mutuelle municipale devrait être effective dès la fin de l'année 2026, permettant aux Dijonnaises et Dijonnais de bénéficier d'une couverture santé qualitative à un prix négocié et compétitif.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser Madame la Maire à signer le protocole de partenariat afférent à la mise en place d'une mutuelle municipale avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

SCRUTIN POUR : 59
 CONTRE : 0

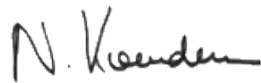
ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Monteiro', written in a cursive style.

Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. Koenders', written in a cursive style.